

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020 salle du conseil à la Mairie :

présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, CHAFFAL M, SOUCHON M, BARRAU D, Mmes DALLIERE C, GUILLOT M, , LAURENT E.

Absent excusé : Mme GEORGES Mélanie

Secrétaire de séance M. CHAFFAL Mathieu

M. DAVAL Marius remercie les membres présents.

Le compte rendu du 29 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

Il a été demandé que les réunions du conseil soient planifiées à moyen terme les 3eme jeudi du mois pour des questions d'organisation. Le conseil a pris note de la remarque. Néanmoins il paraît difficile de pouvoir planifier les conseils aussi précisément.

Le prochain conseil devrait avoir lieu le 3ème jeudi du mois de janvier avec un ordre du jour hiérarchisé et quantifié.

Ordre du Jour :

- Voirie 2021 : présentation des devis de la DDT de Feurs suite a la demande de chiffrage des voies :

| | | | | |
|--------|------------|---------|----------------------------------|----------------|
| VC 113 | St Pulgent | 861 ML | Bbsg 120 kg/m ² | 47 569.00 € HT |
| VC 153 | Mouchaud | 172 ml | BBSG 120 à 150 kg/m ² | 12 514.40 € HT |
| VC111 | chazelles | 1010 ml | Reprofilage et enduit coulé | 20 937.00 € HT |
| VC 103 | SENOCHE | 250 ml | BBSG 120 à 140 KG/M ² | 18 147.00 € HT |

Afin de pouvoir demander une subvention au département de la Loire, il est proposé de voter cette proposition et c'est qu'une fois l'appel d'offre réalisé qu'il sera statué si oui ou non les travaux seront réalisables. Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, la délibération de demande de subvention avec les tarifs de la DDT est acceptée.

- Assistance technique du département de la Loire voirie : Afin de pouvoir bénéficier d'une Assistance technique le département de la Loire propose des conventions moyennant 1 € par habitant. Le conseil accepte la convention avec le département.

- Legs DALBEIGUE : L'avocat nous a fait part du projet de requête et d'ordonnance D'envoi en possession du legs préparées à l'attention de la Présidente du Tribunal judiciaire de Roanne. M. GOFFOZ informe le conseil qu'une validation à été actée avec l'avocat.

- Bien sans maître : Afin de continuer les démarches, la commission des impôts a validé Cette proposition. L'arrêté sera donc affiché sur le terrain pour une période de 6 mois. Pour information, un sapin poussait dans les murs de la maison, il a été coupé, les volets ont été attachés.

- Décision modificative station-service : Afin de pouvoir terminer l'année à zéro, la Trésorière Mme DIAS nous demande de prendre une décision modificative sur le budget station afin d'ouvrir des crédits au compte 1687. Pour alimenter ce compte avant la fin d'année 2020, l'argent sera pris sur le budget commun. C'est pour cela que l'on prend une Décision modificative pour diminuer le compte 61522 et transférer le montant en investissement au compte 023 et 021.

- Délibération autonomie financière station-service :

« Depuis le décret N° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, les collectivités n'ont la possibilité que de créer deux catégories de régie pour l'activité **Station-Service et SPANC** :

Soit une régie dotée de l'autonomie financière

Soit une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale

Les services du Trésor Public ont donc précisé, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le budget station-service et spanc devra être doté à minima de l'autonomie financière, c'est-à-dire avoir son propre compte bancaire 515.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent

- dote le budget **station-service et SPANC** de l'autonomie financière, c'est-à-dire son propre compte bancaire 515, à compter du 1^{er} janvier 2021.

- Détermine les conditions du remboursement par le budget **station-service** des sommes mises à disposition par le budget commun. »

- Commission culture :

Suite à l'installation de Panneau Pocket, nous avons que de bon retour.

Antenne ATC, suite à la proposition de changement de lieu, celui proposé à Montmerle ne convient pas car trop loin du bourg, rendement trop faible. Après visuel d'implantation à la madone, l'ensemble du conseil a émis un avis défavorable. Le conseil propose de déplacer cette antenne à 3 ou 4 km du bourg en allant vers Montmerle.

Le conseil reste tout de même très partagé sur le besoin d'une telle antenne, prenant en compte les risques sanitaires et contractuels nous liant à ATC. Important, il me semble que l'implantation même de l'antenne n'est pas encore actée.

Le conseil propose d'étudier le déplacement de cette antenne à 3 ou 4 km du bourg en allant vers Montmerle.

Un courrier a été envoyé au diocèse de Lyon afin de faire l'acquisition du terrain leur appartenant vers la madone. Un rendez-vous est fixé jeudi 3 décembre avec un représentant du diocèse.

Le remplacement des congés de l'agence postale pour les vacances de Noël sera assuré par Melle BONHOMME.

Le bulletin municipal est à l'imprimerie, on envoie les derniers éléments mi-décembre.

Un conseil municipal d'enfant va être mis en place. Il y aura 2 à 3 réunions par an. Ce sera un vrai conseil avec une élection, avec des enfants des 2 écoles de Saint Martin la Sauveté. Les responsables de ce conseil sont Mme PALLANCHE Brigitte, DUBOST Marie Paule, Lionel BUTIN et Alain GOFFOZ.

Ce mardi 2 décembre au matin, l'entreprise SIP Dentaire avec un architecte est venue voir l'ex bâtiment ROLLAND afin de faire des croquis et un chiffrage approximatif pour adapter ce bâtiment à un cabinet dentaire.

- Commission colis Noël :

Les colis de Noël seront distribués le samedi 19 décembre dès 9 h 30, environs 40 colis. Le mercredi 16 se seront les colis de la MARPA qui seront remis. On totalise 99 bénéficiaires. 9 résidents de Maison de Retraite et 40 repas à retirer au Restaurant le St Martin le 19 décembre. Si des personnes veulent accompagner le repas, ils prennent directement contact avec le restaurateur.

Les décorations de Noël commenceront le 2 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme DIAS Perceptrice a fait passer un tableau avec un montant de 5.29 € de non-valeur, ce sont des centimes non réglés par les redevables et qui ne peuvent être demandés. Un mandat sera émis sur le budget assainissement.

Elle nous confie aussi cette année les indemnités de confection de budget qui s'élève à 45.73 € brut.

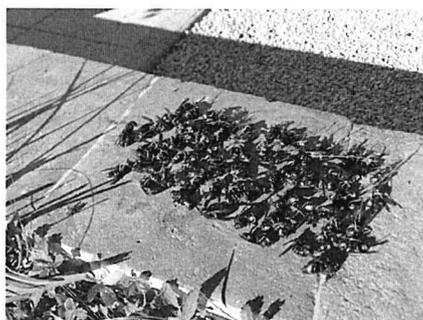
L'ensemble du conseil donne son accord sur les 2 points.

Un courrier a été envoyé à M. FOREST propriétaire d'une parcelle au « coin » ou pourrait être installer une bâche à eau. Suite à un entretien téléphonique avec le Maire, une convention va être prise afin de pouvoir utiliser le terrain sans en être propriétaire.

Une réunion à eu lieu à la mairie de Saint Martin la Sauveté, avec le Maire et une adjointe de la commune de Saint Marcel d'Urfé. Afin de rendre plus clair les dépenses scolaires et le remboursement, une convention va être établie.

Actuellement la crèche, utilise les locaux de l'ancienne bibliothèque. Cette espace est très appréciée, mais le raccordement à la chaufferie bois n'est pas branché, il chauffe avec un radiateur électrique. Il est proposé de demander un devis d'installation de radiateur et de faire une convention avec l'ADMR pour officialiser l'occupation des locaux.

M. SOUCHON nous fait part qu'il a attrapé plus de 80 frelons asiatiques aux patte jaunes. Il existe des frelons européens aux pattes noir. Un piège simple à créer en formant un trou dans une bouteille d'eau permet d'en capturer.



Il y a de plus en plus de chat errant dans la commune, et surtout dans le bourg. La SPA ne prend que les chiens. Pour les chats il faut voir avec l'arche de Noé, pour le moment la commune dispose pas de convention avec cette association.

M. MANGAVEL à pris contact avec 2 entreprises pour refaire le cloché de l'église, il n'a à ce jour pas de réponse.

Mme DELOMIER Chantal est partie en retraite le 30 novembre 2020. Avec Nadège SUGIER du site de proximité, des entretiens devrait se faire vers le 15 décembre.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire
Marius
